

PROGRAMME D'AIDE INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS SYRIENS DANS LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL

Février 2016

Ce programme est complémentaire à l'aide gouvernementale visant l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens et ne remplace pas les engagements des organismes de parrainage. Il se veut un appui additionnel mis en place grâce à l'expression de solidarité de la population canadienne.

Deux volets :

- Aide à la famille
- Aide aux organismes de parrainage, en particulier ceux qui ont accueilli un grand nombre de réfugiés en peu de temps

Les demandes d'assistance relatives à ce programme pour les différents volets doivent avoir été reçues à la Croix-Rouge avant le 1^{er} juin 2016, et ce, pour la première phase du programme. Les phases subséquentes seront établies selon les disponibilités financières de la Croix-Rouge à la suite de la collecte de fonds Accueil des réfugiés syriens.



AIDE À LA FAMILLE

- Cette aide représente un dépannage humanitaire uniquement pour les besoins de base des familles les plus vulnérables.
- Besoins de base : hébergement, habillement, alimentation, fournitures scolaires
- L'aide est disponible pour les familles de réfugiés syriens arrivées au Québec depuis novembre 2015 qui ont été parrainées par un organisme ou un groupe privé dûment autorisé par Immigration, Diversité et Inclusion Québec.
- L'aide de la Croix-Rouge sera octroyée par l'entremise des organismes ou des groupes privés qui établiront la liste des familles les plus vulnérables parmi les familles parrainées.
- L'aide sera distribuée sous forme de cartes d'achat reçues de fournisseurs partenaires de la Croix-Rouge.
- Les dépenses admissibles dans ce volet du programme ne doivent pas se substituer à l'engagement de parrainage des organismes.

Maximum : 200 \$

AIDE AUX ORGANISMES DE PARRAINAGE

Ce volet consiste à fournir une aide financière pour des projets d'intégration des réfugiés syriens dans les communautés d'accueil afin :

- d'accroître la résilience communautaire, notamment par l'acquisition de compétences et de ressources que la collectivité pourra utiliser plus tard lors de réinstallations ou d'arrivées massives de réfugiés.
- d'établir ou de renforcer des réseaux de soutien communautaire à la disposition des réfugiés syriens.
- d'accroître l'esprit communautaire et faire en sorte que les collectivités deviennent plus accueillantes et plus ouvertes.
- de répondre aux besoins des bénéficiaires en complément des programmes gouvernementaux, notamment le logement et les besoins fondamentaux, l'emploi et l'éducation, la langue, le renforcement des capacités (organismes), le renforcement communautaire et la sensibilisation aux réalités culturelles.
- d'aider à régler des difficultés liées à la réinstallation des réfugiés.

Le financement des projets peut permettre le paiement de ressources matérielles et humaines. Exemples de projets :

- Mettre sur pieds des projets tels que l'aide aux devoirs, l'accompagnement dans la recherche d'emploi, la recherche de logement, un soutien aux familles dont les membres pourraient souffrir de dépression ou du stress, le transport pour des rendez-vous médicaux, du gardiennage.
- Organiser des sessions d'informations pour les réfugiés

Les dépenses admissibles dans ce volet du programme ne doivent pas se substituer à l'engagement de parrainage des organismes.

Maximum : 25 000 \$ par organisme (en fonction du nombre de familles accueillies par l'organisme)